Délais standards pour l'attribution d'un marché de construction

Procédures et activités	Durée estimée
Procédure de gré à gré (bon de commande)	**24 jours calendaires**
Relecture des documents de la demande d'offre-s (par ARLO)	5 jours
Sélection de-s entreprise-s, envoi de la demande d'offre-s	2 jours
Dépôt de-s offre-s	5 jours
Contrôle de-s offre-s, négociation éventuelle et demande d'établissement du bon de commande	1 jour
Si ≥ 25'000.- (TTC), récolte les attestations nécessaires (1er et 2e piliers et impôts à la source)	5 jours
Etablissement du bon de commande, visas (ARLO) et distribution	2 jours
Procédure sur invitation < 50'000.- TTC (bon de commande)	**67 jours calendaires**
Relecture des documents d'appel d'offres - AO (par ARLO)	5 jours
Sélection de 3 entreprises au minimum, envoi du dossier d'appel d'offres - DAO	2 jours
Dépôt des DAO**	20 jours
Ouverture et établissement du procès-verbal	1 jour
Analyse des DAO**, mise au point éventuelle et demande d'établissement du bon de commande	5 jours
Etablissement du bon de commande, visas (ARLO) et distribution	1 jour
Si ≥ 25'000.- (TTC), récolte les attestations nécessaires (1er et 2e piliers et impôts à la source)	5 jours
Lettre d'adjudication et lettres de remerciements aux entreprises non retenues	2 jours
Délai de recours depuis le jour suivant la réception de la lettre de remerciements par les entreprises	20 jours
Procédure sur invitation ≥ 50'000.- TTC (proposition d'adjudication)	**85 jours calendaires**
Relecture des documents d'AO* (par ARLO)	5 jours
Sélection de 3 entreprises au minimum, envoi du DAO**	2 jours
Dépôt des DAO**	20 jours
Ouverture et établissement du procès-verbal	1 jour
Analyse des DAO** et mise au point éventuelle	5 jours
Etablissement de la proposition d'adjudication municipale	2 jours
Récolte les attestations nécessaires (1er et 2e piliers et impôts à la source)	5 jours
Visas (ARLO/LEA + CS/Dir MO), adjudication par la Municipalité	10 jours
Lettre d'adjudication et lettres de remerciements aux entreprises non retenues	2 jours
Délai de recours depuis le jour suivant la réception de la lettre de remerciements par les entreprises	20 jours
Procédure ouverte ≥ 250'000.- HT (proposition d'adjudication)	**114 jours calendaires**
Relecture des documents d'AO* (par ARLO)	5 jours
Publication sur simap.ch	5 jours
Dépôt des DAO**	40 jours***
Ouverture, établissement du procès-verbal et envoi aux CPP-VD	1 jour
Analyse des DAO** et mise au point éventuelle	10 jours
Etablissement de la proposition d'adjudication municipale	2 jours
Récolte les attestations nécessaires (1er et 2e piliers et impôts à la source)	5 jours
Visas (ARLO/LEA + CS/Dir MO), adjudication par la Municipalité	10 jours
Lettre d'adjudication et lettres de remerciements, avis d'adjudication sur simap.ch	2 jours
Délai de recours depuis le jour suivant la réception de la lettre de remerciement par les entreprises	20 jours
Procédure sélective ≥ 250'000.- HT (proposition d'adjudication)	**176 jours calendaires**
Relecture des dossiers de sélection (par ARLO)	5 jours
Publication sur simap.ch	5 jours
Dépôt des dossiers de candidatures	25 jours
Sélection des entreprises, note à la Municipalité et envoi du DAO**	10 jours
Lettres de remerciements aux non retenus, avis de sélection sur simap.ch	2 jours
Délai de recours depuis le jour suivant la réception de la lettre de remerciements par les entreprises	20 jours
Dépôt des DAO**	40 jours***
Ouverture, établissement du procès-verbal et envoi aux CPP-VD	1 jour
Analyse des DAO** et mise au point éventuelle	10 jours
Etablissement de la proposition d'adjudication municipale	2 jours
Récolte les attestations nécessaires (1er et 2e piliers et impôts à la source)	5 jours
Visas (ARLO/LEA + CS/Dir MO), adjudication par la Municipalité	10 jours
Lettre d'adjudication et lettres de remerciements, avis d'adjudication sur simap.ch	2 jours
Délai de recours depuis jour suivant la réception de la lettre de remerciements par les entreprises	20 jours

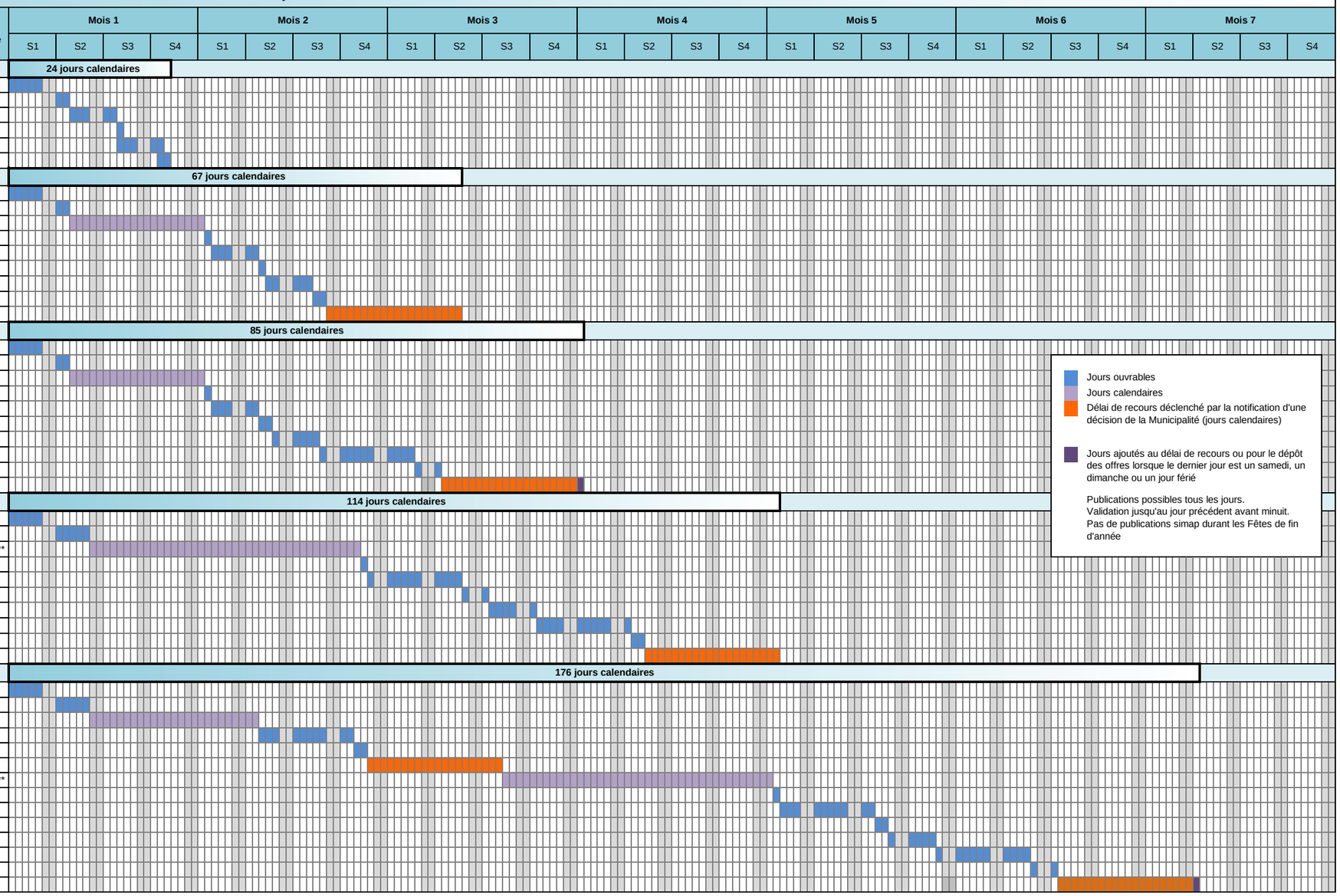

**AO : appel d'offres*

***DAO : dossier d'appel d'offres*

****Ce délai peut être réduit à 30 jours (art. 47 AIMP)*

Propriété du Service d'architecture et du logement
Tous droits réservés